

Preface

Préface

The second volume of this *African Human Rights Yearbook* marks the second year of the African Human Rights Decade (2017-2027), declared by the African Union Assembly of Heads of State and Government to advance the promotion and protection of human and peoples' rights in Africa and to deepen the culture of human rights on the continent. Attempts by the AU, AU human rights bodies and state parties to foster human rights and to make real the promise contained in various AU human rights treaties, should be complemented by intellectual engagement and critical scholarly reflection. This publication provides a basis for dialogue and discussion, and aims to contribute to the growth of scholarship on the African human rights system.

The *Yearbook* further aims to serve as a vehicle for strengthening collaboration between the bodies making up the African regional human rights system: the African Commission on Human and Peoples' Rights, the African Court on Human and Peoples' Rights, and the Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child. Its emergence as a publication has followed in the wake of the closer working relationships between all AU bodies with a human rights-related mandate, within the African Governance Architecture.

This particular edition also draws attention to the scourge of corruption in Africa, and its implications for human rights. The year 2018 was declared as African Anti-Corruption Year, following the declaration made at the 29th Assembly of the Heads of State and Government in January 2017. The *Yearbook* therefore also aims to contribute to the theme: 'Winning the Fight against Corruption: A Sustainable Path to Africa's Transformation'. Declarations like this need to become talking points and should involve civil society, in its broadest sense, so that these declarations can speak also to the hearts and minds of the people of the continent.

One of the great shortcomings of our continent is the lack of vibrant discussion and in-depth research and publication on the topics that we as Africans face today. A closer integrated, more prosperous and humane Africa will only fully emerge if the people of the continent are more consistently and meaningfully involved in the substance and processes orchestrated by the AU. Publications like the *Yearbook* provide an opportunity to make infuse the AU's endeavours more people-driven and inclusive.

On behalf of the three AU human rights bodies, and on that of the African Commission on Human and Peoples' Rights, in particular, I

wish to thank the authors who contributed, and everyone who assisted in making this *Yearbook* a reality.

Soyata Maiga

Chairperson, African Commission on Human and Peoples' Rights

Le deuxième numéro de l'*Annuaire africain des droits de l'homme* marque l'an deux de la Décennie africaine des droits de l'homme (2017-2027) déclarée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine pour œuvrer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique et renforcer la culture des droits de l'homme sur le continent. Les efforts de l'Union africaine, des organes des droits de l'homme de l'Union africaine et des Etats parties de faire avancer les droits de l'homme et de réaliser l'engagement contenu dans divers instruments des droits de l'homme de l'Union africaine doivent être complété par un engagement intellectuel et une réflexion universitaire critique. La présente publication offre une plateforme pour le dialogue et la discussion en même temps qu'elle contribue au développement de la production académique sur le système africain des droits de l'homme.

L'*Annuaire* vise en outre à servir de canal de renforcement de la collaboration entre les trois organes juridictionnels qui forment le système africain des droits de l'homme: la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Son avènement dans le monde bibliographique a été rendu possible dans le cadre du renforcement des relations entre tous les organes de l'Union africaine ayant un mandat se rapportant aux droits de l'homme au sein de l'Architecture africaine de la gouvernance.

Le présent numéro accorde également une attention particulière au fléau de la corruption en Afrique et à ses implications pour les droits de l'homme. L'année 2018 a en outre été déclarée Année de lutte contre la corruption en Afrique suite à la décision prise à cet égard lors de la 29^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de janvier 2017. L'*Annuaire* vise aussi, par conséquent, à contribuer à la réflexion sur le thème: « Vaincre la corruption: une option viable pour la transformation de l'Afrique ». De telles déclarations doivent devenir des sujets de débat et devraient impliquer la société civile, dans son sens le plus large, de sorte que lesdites déclarations résonnent également dans les cœurs et les esprits des peuples du continent.

L'une des difficultés les plus importantes auxquelles notre continent se trouve encore confronté, c'est l'insuffisance et l'absence de débats larges, éclairés et fructueux, de recherches approfondies et de publications soutenues sur les questions qui préoccupent nos populations. L'avènement prochain d'une Afrique intégrée, plus prospère et humaine ne pourra se réaliser pleinement que si les peuples du continent sont impliqués de manière plus soutenue et pertinente

dans les débats et processus entrepris par l'Union africaine. Les publications de la trempe de l'*Annuaire* offre une opportunité de rendre les engagements de l'Union africaine plus appropriés et inclusifs des peuples.

Je voudrais adresser mes remerciements à tous les auteurs ayant contribué à la richesse du contenu de ce deuxième numéro, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont travaillé pour la réalisation de cet *Annuaire*, au nom de nos trois organes de l'Union africaine, et en particulier de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Soyata Maiga

Présidente, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples